

Décret Présidentiel n° 2020-68 du 15 juillet 2020, relatif à l'acceptation de la démission du Chef du Gouvernement

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 98,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-19 du 27 février 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu la démission du Chef du Gouvernement présentée le 15 juillet 2020.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est acceptée la démission de Monsieur Elyes Fakhfakh, le Chef du Gouvernement, et ce, à compter du 15 juillet 2020.

Art. 2 - Le gouvernement continue à gérer les affaires courantes, et ce, jusqu'à la prise de fonctions d'un nouveau gouvernement.

Art. 3 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Tunis, le 15 juillet 2020.